

REDUCTION ET AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEES

Société de Développement Economique de Kasserine « SODEK-SICAR »

Société anonyme au capital de 6.236.055 dinars

Siège Social : Immeuble Rahmouni -Avenue Habib Bourguiba- En face de la BCT
-1200- Kasserine

Identifiant unique : 594166X/P/M/000

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement Economique de Kasserine « SODEK-SICAR », réunie le 30 janvier 2026, a décidé, et de manière successive :

1. De réduire le capital de la société de 6.236.055 dinars à 5.687.255 dinars et ce, par l'annulation de 109.760 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune revenant à la BFPME ;
2. D'augmenter le capital de la société d'un montant égal à 999.335 dinars pour le porter de 5.687.255 dinars à 6.686.590 dinars et ce, par l'émission de 199.867 actions nouvelles ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.
L'AGE a décidé que les 199.867 actions nouvelles émises seront réservées à la BH Bank (soit 66.600 actions pour un montant de 333.000 dinars), à la STB Bank (soit 66.600 actions pour un montant de 333.000 dinars) et à la BNA Bank (soit 66.667 actions pour un montant de 333.335 dinars).

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration de la société pour accomplir et finaliser toutes les formalités nécessaires prévues par la loi pour réaliser l'opération de réduction du capital ainsi que l'opération d'augmentation du capital sus visées et pour en constater leurs réalisations définitives.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2026 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital et de réserver ladite augmentation à la BH Bank, à la STB Bank et à la BNA Bank et ce, en raison de leurs engagements dans le plan de sauvetage visant à préserver la continuité de l'activité de la société.

BUT DE L'OPERATION :

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de sauvetage de la « SODEK-SICAR » visant à préserver la continuité de ses activités à travers la mise en place d'un plan d'urgence destiné à faire face aux dépenses courantes.

CARACTERISTIQUES DE LA REDUCTION DU CAPITAL :

Caractéristiques de la réduction : Annulation de 109.760 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Montant de la réduction : 548.800 dinars.

Capital après réduction : 5.687.255 dinars divisé en 1.137.451 actions de 5 dinars chacune.

But de la réduction : Ramener les actions détenues par la BFPME dans le capital de SODEK-SICAR de 219.519 actions à 109.759 actions.

CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL :

Montant de l'augmentation : 999.335 dinars.

Nombre d'actions émises : 199.867 actions.

Valeur d'émission : 5 dinars l'action.

Forme des actions émises : nominative.

Catégorie : ordinaire

Capital social après augmentation : 6.686.590 dinars divisé en 1.337.318 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Prix d'émission : Les actions nouvelles sont émises au pair, soit 5 dinars l'action.

Jouissance des actions nouvelles : Les 1.337.318 actions ordinaires à émettre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2026**.

Délai de souscription : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commencent à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital.

Ce délai peut être prolongé par décision du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR tout en respectant les délais réglementaires.

Lieu de souscription et de versement des fonds : Les souscriptions seront recueillies au siège de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sis à Immeuble Rahmouni-Avenue Habib Bourguiba - En face de la BCT -1200- Kasserine.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la SODEK-SICAR ouvert auprès de la BH agence Kasserine, sous le numéro N° **14205205300700150678**.

STRUCTURE DU CAPITAL AVANT ET APRES REDUCTION ET AUGMENTATION :

	Capital avant réduction & augmentation	% avant réduction & augmentation	Réduction	Augmentation	Capital après réduction & augmentation	% après réduction & augmentation
BH	1.840.225	29,51%	-	333.000	2.173.225	32,50%
STB	1.468.910	23,56%	-	333.000	1.801.910	26,95%
BNA	1.097.595	17,60%	-	333.335	1.430.930	21,40%
BFPME	1.097.595	17,60%	548.800	-	548.795	8,21%
Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine	162.180	2,60%	-	-	162.180	2,43%
BTL	106.090	1,70%	-	-	106.090	1,59%
CTEI	53.045	0,85%	-	-	53.045	0,79%
BTK	53.045	0,85%	-	-	53.045	0,79%
TSPI	53.045	0,85%	-	-	53.045	0,79%
UTAP Kasserine	43.045	0,69%	-	-	43.045	0,64%
Attijari Bank	25.000	0,40%	-	-	25.000	0,37%
UTICA	25.000	0,40%	-	-	25.000	0,37%
Municipalité de Kasserine	25.000	0,40%	-	-	25.000	0,37%
Autres actionnaires	186.280	2,99%	-	-	186.280	2,79%
	<u>6.236.055</u>	<u>100,00 %</u>	<u>548.800</u>	<u>999.335</u>	<u>6.686.590</u>	<u>100,00 %</u>